

Les secondes rencontres des SIG départementaux

Sous l'égide du Conseil général du Loiret, les géomaticiens d'un tiers des départements français se sont réunis à Orléans pour échanger leur expérience.

Les géomaticiens des Conseils généraux de l'Hexagone avaient tous rendez-vous à Orléans pour deux demi-journées de conférence autour de la thématique de l'échange. Échange d'ex-

en ouverture de la conférence, le président du Conseil général du Loiret, Éric Doligé, « Les différentes lois de décentralisation et de transfert de compétences ont accru sensiblement notre besoin

Où faut-il s'arrêter ? Quelles restrictions la CNIL a-t-elle cru bon d'imposer entre les services de l'État et les Conseils généraux, ces derniers et le grand public ? Sur un autre plan, n'est-il pas grand temps de réinventer nos relations avec l'IGN, avec qui les différents services traitaient isolément : devant une demande devenue considérable, ne pourrait-on pas réaliser des économies d'échelle en groupant nos commandes ?

Les premiers SIG départementaux remontent au milieu des années 90 ; nous avons désormais suffisamment de recul, par exemple sur la numérisation cadastrale, pour tirer des enseignements qui bénéficieront aux nouveaux projets. Je souhaite qu'à terme tous les conseils généraux nous rejoignent, tant me paraît essentielle la dimension d'échange. »

Georges Dubrez, directeur adjoint chargé de l'aménagement et du développement, revient sur l'intérêt des SIG au sein des conseils généraux : « Les SIG ont accédé au statut d'outil de décision indispensable au fonctionnement des Conseils généraux qui en sont équipés, sur des thèmes comme la prévention des risques. Ces logiciels ont su progressivement échapper à la stricte compétence des spécialistes pour devenir accessibles au plus grand nombre, qu'il s'agisse d'élus ou de fonction-



Le centre de conférences d'Orléans a été choisi par le Conseil général du Loiret pour héberger les rencontres départementales.

périences, mais aussi expériences d'échanges, c'est-à-dire faire le point sur les sites cartographiques, leur contexte, leur intérêt, leur succès, leur perspective.

Car si le succès de la géomatique en ligne ne se dément pas, un grand nombre de questions contextuelles demeurent ouvertes. Ainsi que le rappelle,

en terme de cartographie : cartes scolaires, routières, randonnée..., et partant, d'échange de ces données.

Mais tout n'est pas communicable à tous. Pour les collectivités locales, la question ne se pose pas de manière cruciale, à l'inverse du grand public. Quelles sont les précautions à prendre ?

Si certains proposent une marque,

SIRAP propose une solution

SIRAP
au top du SIG



Editop / Edicom en mode Licences Flottantes

- ▣ Votre SIG accessible depuis n'importe quel poste de votre réseau
- ▣ Gestion de la base administrative des utilisateurs du SIG

Gestion de l'Assainissement Autonome

- ▣ Gestion complète des installations et des projets
- ▣ Compatibilité totale avec les autres produits SIRAP
- ▣ La réponse à la Loi sur l'Eau de 1992
- ▣ Date butoir : 31/12/2005

Urbanisme et Droits des Sols

- ▣ Traitement des dossiers accéléré
- ▣ Compatibilité totale avec les autres produits SIRAP
- ▣ Calcul automatique des taxes
- ▣ Traçabilité de documents en entrée et en sortie



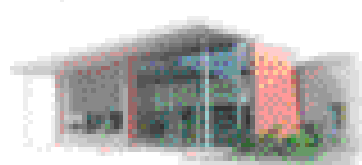
Solutions robustes pour tous les professionnels qui ont besoin d'utiliser leur SIG sur le terrain

- ▣ Tablettes PC mobiles endurées
- ▣ Systèmes embarqués sur mesure

SIRAP
au top du SIG

SIRAP

Z.A Paul Louis Héroult
B.P. 253 - 26106 ROMANS Cedex
Tél. : 04 75 72 84 10
Web : <http://www.sirap.fr>
Email : info@sirap.fr



SIRAP
Vos Solutions SIG



Éric Doligé, président du Conseil général du Loiret, rappelle les grands enjeux du SIG à l'échelle départementale.

naires. Il faut également que nous sachions ouvrir nos données vers des partenaires, nouer des conventions. Ici, dans le Loiret, le grand chantier de numérisation cadastrale nous a permis d'augmenter notre connaissance du territoire, et, j'espère, de nouer des relations avec des entités publiques comme le Conseil général, EDF, etc., des syndicats professionnels comme les géomètres experts, et des grandes entreprises du secteur privé comme la Lyonnaise.

Multiplier les échanges, j'y reviens, signifie réorganiser une structure de communication. Mettre à disposition de l'information, conclure des accords synallagmatiques nouveaux — ainsi avec l'IGN autour du réseau routier départemental — tout cela sous le contrôle des règlements édictés par la CNIL en vue de respecter la confidentialité des personnes. Il faut aussi savoir amener certaines administrations réticentes à ouvrir leurs bases. Un défi de taille pour un enjeu de taille ! »

Des expériences en matière de SIG sur Internet

La suite de la première journée était consacrée à l'exposé de quelques réalisations de SIG départementaux sur Internet. Frédéric Deneux, en charge du projet GéoLoiret est revenu sur l'historique et les réalisations (voir le numéro 40 de Géomatique Expert). Insistant sur l'initiative WebVille de diffusion du cadastre numérique vers les communes, le responsable SIG a détaillé les mesures de sécurité qu'a imposé la CNIL pour donner son accord : « Il a tout d'abord fallu s'assurer que chaque utilisateur possédait un mot de passe individuel. Ensuite, que les données à caractère personnel soient échangées uniquement sur des canaux chiffrés : pour cela nous avons eu recours au chiffrement proposé par le logiciel OpenSSL. Enfin, le plus difficile a été de répondre à l'exigence que chaque utilisateur autorisé ne puisse accéder aux

données qu'à partir de son poste de travail. Pour s'en assurer, nous pouvions faire appel à des solutions de type VPN, de coût prohibitif ; en lieu et place, nous avons opté pour une infrastructure à base d'adresses IP fixes, qui a été acceptée par la CNIL. Seul revers, chaque commune devra acquitter une somme de 15 € pour obtenir son adresse... » Nathalie Ozenne enchaîne sur le SIG du Calvados et les géoservices (voir également le numéro 40 de Géomatique Expert). En rappelant une nouvelle fois que, suite à la décision de la CNIL, les informations cadastrales type adresse ont dû être retirées du site grand public.

C'est ensuite au tour du Crige Paca (cf. toujours le numéro 40 de Géomatique Expert) accompagné du Conseil général du Var d'exposer, l'un les missions de l'association régionale, l'autre l'organisation originale du CDIG 83. Ce dernier souhaite en effet devenir une plate-forme d'échange d'expérience et de dynamisation de l'information géographique au sein du département. Il regroupe



Georges Dubrez, vice-président en charge de l'aménagement et du développement, plaide pour une réorganisation des canaux d'échange d'information en géomatique.

pour cela, sous la co-présidence du préfet et du président du Conseil général (qui assistent en personne aux réunions), des élus des EPCI, ainsi que des représentants de l'association des maires du Var, ainsi que des animateurs de pôles métier (comme le SDIS, les géomètres), un représentant régional, et des délégués des différentes chambres consulaires. « Nous désirons structurer les circuits d'information, sur des thèmes précis : défense contre les incendies, ZAC, fiscalité, logement, urbanisme, DICT, etc. »

Les technologies de Webmapping

L'intervenant suivant, Olivier Ertz, de l'école d'ingénieur du canton de Vaud, a fait le point d'une part sur les différentes technologies actuellement disponibles pour diffuser de l'information géographique sur Internet, et, d'autre part, sur les logiciels libres permettant de réaliser techniquement des serveurs de diffusion.

Il existe ainsi quatre niveaux principaux de diffusion d'information géographique : le niveau le plus simple consiste à télécharger des cartes « toutes faites » au format PDF ou autres ; niveau suivant, la production de cartes à la demande, mais toujours intégrées dans une page HTML ou CGI ; plus complexe, le webmapping interactif recourt à l'utilisation de plug-ins ou de langages type SVG, Java, DHTML pour dessiner de la cartographie riche et complexe ; enfin, au niveau le plus haut se placent les services géographiques comme WMS/WFS, GML...

Deux axes se dégagent : la convivialité s'accroît, de sorte que les interfaces web ressemblent de plus en plus aux SIG de bureau ; la rapidité augmente grâce à une utilisation plus rationnelle de la bande passante.

Côté technologie, on remarque que le SVG, qui offre des fonctions avancées en terme d'interface et de scripting, fait son entrée sur les



Frédéric Deneux présente et détaille les avancées de la plate-forme géomatique du Conseil général du Loiret.

principaux navigateurs libres que sont Firefox/Mozilla et Opera. Il devrait être intégré sous forme d'extension dans Internet Explorer, mais l'actualité économique (c'est-à-dire la fusion entre Adobe, porteur de SVG, et Macromedia,

Javascript + XML) qui vise à créer des interfaces utilisateurs plus réactives et ergonomiques, notamment en proposant des actions réalisées en locales, dont le déroulement masque les transferts de données effectués



Les intervenants du Crige Paca et du Conseil général du Var détaillent leur organisation commune.

porteur de Flash) conduit à s'interroger sur la pérennité, chez l'éditeur américain, du développement autour de SVG. L'autre axe concerne l'évolution native des navigateurs : par exemple le développement de protocoles HTML étendus comme le DHTML, l'XML ou le Javascript. Ces deux derniers ont été hybridés sous la technologie Ajax (Asynchronous

en tâche de fond. Parmi les implémentations de cette technologie, ka-Map (voir www.maptools.org) s'applique particulièrement à MapServer/PHPMapscript.

En conclusion, le client léger est victime d'une pression constante pour augmenter ses fonctionnalités, au détriment de sa simplicité : fonctions, vitesse, mobilité.



Environ 120 personnes, venues d'une quarantaine de départements...

On assiste ainsi à une évolution vers une configuration mixte appelée client riche ou intelligent, qui cumule les avantages des clients lourds et légers : du premier, la richesse de l'interface, la réactivité, l'intégration dans la bureautique et la possibilité de connexion de périphériques ; du second, la large visibilité, le déploiement facile et la mise à jour automatisée.

Une alliance qui devrait satisfaire l'administrateur, pour la facilité de déploiement et de maintenance, le développeur en raison

La CNIL : respecter la loi

Certainement la plus attendue, l'intervention d'Olivier Lesobre, chargé de mission et juriste à la CNIL. Occasion de revenir sur le contexte réglementaire récemment mis en place autour de l'information géographique. Celui-ci, qui se rapporte en particulier le cadastre, est fixé par la norme simplifiée n° 04-074 du 21 septembre 2004 (<http://www.cnil.fr/index.php?id=1669>) qui dispose que les informations nominatives ne peuvent être communi-

par un tiers ne peut être l'objet d'un dispositif en libre service, et certaines données personnelles, comme le nom ou l'adresse du propriétaire, ne sont délivrées qu'après recueil de l'identité du pétitionnaire et justification du besoin.

Mais ce n'est pas tout. La CNIL veille également à d'autres principes, au-delà du simple respect de la protection des données personnelles (au sujet de laquelle on peut légitimement s'interroger quand il s'agit de données que la loi rend publiques) :

- le principe de finalité : le Conseil général, s'il équipe une commune, ne peut lui imposer des choix technologiques qui limiteraient ou restreindraient les accès aux données dont la municipalité pourrait avoir besoin ;
- le principe de pertinence : il est interdit de croiser plusieurs données pour en vérifier la cohérence, par exemple la base cadastrale et celle des impôts locaux ;
- le principe d'obsolescence : les données ne doivent pas être conservées au-delà d'un certain délai ;
- le principe de confidentialité : veiller à ce que la donnée ne soit accessible qu'à l'unique personne autorisée à la consulter ;
- enfin, le principe d'information des personnes : le droit d'accès et de rectification, etc.

Chacun de ces principes peut faire l'objet d'une plainte s'il n'est pas respecté, plainte qui visera l'administrateur des données qui doit prendre connaissance de tout le cadre réglementaire avant d'initier son projet. Un cadre réglementaire lourd, qui a de quoi faire réfléchir à deux fois même les plus audacieux.

En conclusion, Frédéric Deneux a regretté le peu d'implication des élus dans les projets géomatiques, l'association des départements de France ayant ainsi décliné l'invitation à envoyer un représentant. Faudrait-il que les projets géomatiques évoluent ainsi de leur propre chef, sans appui politique ? Ce n'est sans doute pas souhaitable, car la géomatique doit être, comme l'avait indiqué Éric Doligé, un outil d'analyse et de soutien aux grands projets. Il reste encore à prêcher la bonne parole... ■



... s'étaient réunies pour assister aux conférences et échanger.

des possibilités fonctionnelles, et l'utilisateur pour la convivialité. À condition toutefois que ce dernier choisisse le client qui convienne à son niveau de compétence !

quées en dehors d'un cadre strict qui comprend essentiellement le personnel municipal dont la fonction implique un accès aux données cadastrales. La consultation sur demande